

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

**Délibération**  
n° 2017.12.626

**Adhésion de Grand  
Angoulême à  
l'Etablissement  
Public Territorial de  
Bassin (EPTB) du  
fleuve Charente et de  
ses affluents et de  
désignation de  
représentants**

**LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Suppléant(s)** :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

**Excusé(s)** :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.12.626**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**ADHESION DE GRAND ANGOULEME A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents est un établissement public territorial de bassin (EPTB). Elle a été créée en 1977 à l'initiative des quatre conseils généraux des départements de la région Poitou-Charentes : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne.

Son rôle est de permettre une harmonisation et une coordination des actions concernant la gestion des eaux superficielles du fleuve et de son bassin hydrographique, et notamment pour la préservation de la ressource en eau et la lutte contre les inondations.

Suite à sa transformation en Syndicat Mixte Ouvert, approuvé par arrêté préfectoral du 21 juillet 2017, et la modification de ses statuts, validée par délibération du 24 octobre 2017, l'EPTB Charente a sollicité, par courrier du 24 octobre 2017, l'adhésion de GrandAngoulême.

En effet, la poursuite d'actions transversales et structurantes, à l'échelle du bassin versant du fleuve Charente, nécessite l'engagement de tous les niveaux de collectivités (région, département, bloc communal et leurs groupements) au regard de la nécessité d'une approche stratégique des enjeux de l'eau et d'une indispensable solidarité territoriale (amont / aval, terre / mer)

Selon les statuts, l'adhésion de GrandAngoulême correspond à une participation de 21 845 €. Ainsi, il pourrait être envisageable de répartir de manière identique ce montant entre les 3 budgets traitant la thématique « grand cycle de l'eau », à savoir le budget général - section pluvial, le budget annexe assainissement collectif et le budget annexe eau potable).

Enfin, GrandAngoulême doit désigner trois délégués au comité syndical pour le représenter.

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** l'adhésion à l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) du fleuve Charente et de ses affluents.

**DE DESIGNER** Messieurs Jean-Marie ACQUIER, Jean-Luc MARTIAL et Denis DOLIMONT pour représenter GrandAngoulême au comité syndical de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) du fleuve Charente.

**DE PREVOIR**, sur le budget 2018 et les suivants, la participation de 21 845 €, répartie de manière identique entre trois budgets (budget général - section pluvial, budget annexe assainissement collectif et budget annexe eau potable).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes afférents, si nécessaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>22 décembre 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>22 décembre 2017</b>